

Le **D**irecteur Général

Paris, le

**03** JUIL. 2017

Monsieur Marc COULON  
Secrétaire Général SNPA ONF

N. Réf : CAB-DG-675

Objet : Réponse – Lettre commune aux 3 syndicats Force Ouvrière

Monsieur le Secrétaire Général,

J'accuse réception de votre lettre commune aux 3 syndicats Force Ouvrière du 26 juin courant qui a retenu toute mon attention.

Je tiens à vous confirmer l'attachement qui est le nôtre à la conduite d'une gestion des ressources humaines qui permette à chacun de s'épanouir notamment par la mise en œuvre de parcours professionnels.

Comme cela vous a été indiqué lors de la réunion de concertation du 21 juin 2017 portant sur le projet de note « recrutement mobilité », le principe de parcours professionnel s'entend ici tout autant par l'observation de l'évolution professionnelle de nos collaborateurs, que par les dispositifs dynamiques qui visent à une professionnalisation ou à la préparation nécessaire pour l'occupation de certains postes spécialisés.

Les objectifs qui nous ont été fixés par les tutelles appellent une évolution générale du niveau d'exigence au sein de l'Office, notamment vis-à-vis des fonctions support comme celles que vous citez, soit les filières ressources humaines, financières, informatiques, juridiques, commerciales et marketing. Cette évolution nous invite à les professionnaliser et c'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'orienter certains remplacements vers des recrutements externes.

En revanche, je tiens à ce que cela ne s'oppose aucunement à la mise en œuvre de parcours professionnels internes et que les personnels qui souhaiteraient évoluer vers ces filières puissent le faire en s'y préparant préalablement lorsque c'est nécessaire. J'en veux pour illustration la mise en œuvre des dispositifs de professionnalisation des équipes de référents SST actuellement en place, qui vont tous suivre à partir du mois de septembre prochain, un parcours de formation spécifique qui permettra à l'Office de disposer, à l'issue, d'une équipe aux compétences parfaitement adaptées aux dernières évolutions réglementaires en la matière. Vous ne manquerez pas de relever que la 3<sup>ème</sup> voie pour l'accès au corps des TSF s'inscrit pleinement dans cette logique.

Les dispositifs de recrutement externe et de parcours professionnalisant en interne ne s'opposent donc pas, mais nous ne souhaitons pas que le comblement des départs naturels au sein de l'Office soit réalisé « par défaut », alors que la mise en œuvre des objectifs du COP et du Projet d'Etablissement nécessite l'évolution de certains de nos métiers et notamment des fonctions support. Le recrutement externe est donc aussi une source de richesse pour tous dans ce contexte.

Pour clarifier ces visions complémentaires, je vous rejoins sur la possibilité d'une concertation avec les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires englobant les personnels de tous statuts autour de la gestion des ressources humaines au sein de l'Office. Une certaine visibilité des perspectives de carrière, comme leur facilitation, sont partie intégrante des thématiques dites de « qualité de vie au travail » au sens des Accords Nationaux Interprofessionnels de 2013.

Celle-ci pourrait avoir lieu à l'issue de nos travaux relatifs à la Convention Collective Nationale de l'ONF, idéalement avant la fin de l'année 2017. Je souhaite pouvoir vous compter parmi nos interlocuteurs de choix dans la préparation et la mise en œuvre de ces travaux.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Christian DUBREUIL

